

Tableau récapitulatif des tarifs pour l'année scolaire 2026/2027

	MATERNELLES	PRIMAIRE	COLLÈGE
Tarif catégorie A Contribution des familles	50 €	50 €	50 €
Tarif catégorie B Contribution des familles	60.70 €	67.20 €	78.50 €
Tarif catégorie C Contribution des familles	62 €	69 €	81 €
Restauration au Forfait	Cantine publique * Tarif mairie (3.60 € en 2025/26) + Coût de la surveillance 1.10 € / repas		95.50 €/mois
Transports	Gratuit Frais inscription 25 €	Gratuit Frais inscription 25 €	Gratuit Frais inscription 25 €
Garderie ou étude (facturée en fin de mois)	En attente		15 € /mois pour 3 soirs
Les règlements sont à effectuer pendant 10 mois. Le mode de règlement privilégié est le prélèvement automatique, mais d'autres modes de règlement sont acceptés. Prendre contact avec la comptabilité.			

- La contribution des familles est déterminée selon un Quotient Référence des familles (QR).

Pour le déterminer : sur votre Avis d'imposition 2025 (sur lequel votre enfant est rattaché), vous devez d'abord relever votre Revenu fiscal de Référence ainsi que le nombre de parts. Puis, vous divisez votre Revenu fiscal de référence par le nombre de parts. Vous obtenez ainsi votre Quotient référence. * (Nous fournir l'avis d'imposition obligatoirement).

Catégorie A : Soumis à l'acceptation du dossier de bourse	Catégorie C : Au-delà de 8100 (QR)
Catégorie B : Moins de 8099 (QR)	

- Fratries** - réduction de la contribution des familles pour les catégories B et C : **10 %** pour le 2^{ème} enfant scolarisé, **30%** pour le 3^{ème} enfant, **80%** pour les suivants.
- Les voyages** (facultatifs) et **sorties scolaires** (obligatoires) restent des frais en sus.
- Restauration** : Ce montant est calculé pour un nombre minimum de 130 jours de service par an. Le nombre moyen de jours de service généralement constatés est 135 par an.
Un élève peut être admis exceptionnellement à la restauration, le prix du ticket est de 8 € pour le collège. Un élève peut être inscrit à l'année pour 1, 2 ou 3 jours fixes par semaine. Le tarif est alors celui de la restauration au forfait, calculé au prorata du nombre de jours où l'élève est inscrit.
- Transports** : Pour un élève du collège, du primaire, ou de maternelle, la Région Centre-Val de Loire a voté la gratuité pour les familles, reste à votre charge les frais d'inscription de **25 €**.
- APEL** : L'adhésion à l'association des parents d'élèves (APEL), **est de 26,00 euros**
L'association est très active sur l'établissement, il est bon de la soutenir par votre adhésion et de participer à la vie de celle-ci. Merci de préciser si vous ne souhaitez pas y adhérer en début d'année.